Kœnel, notre conseiller M. Henri Dubois vient d'être admis dans la classe du Gouvernement de Paris.

Nous en félicitons élève et professeur.

Attraqué. — Un tisserand Pierre Corneille, âgé de 43 ans, demeurant rue du Champ, entendant du bruit vers une heure du matin, descendit pour voir ce qui se passait. Il fut aussitôt assommé par le cri de : vive la Pologne !

Un agent de service venant engagé notre sociétaire à se taire, ce qui ne l'empêcha point de crier encore : *la police de Roubaix !* Pour commencer, on l'a remis au vitriol !

Trois individus ont été arrêtés rue de Lannoy et rue de Fourmies. Le quatrième a pu s'enfuir. Ils ont été conduits au détroit : Oscar Vercelle et Charles Leclercq, demeurant rue Ste-Elisabeth et Charles Delmaille, demeurant rue de Flandre.

Etablissement et Halles et Marchés. — Le maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Arrêtons :

Art. 1er. — Le marché en gros des fruits et légumes aura lieu dans les halles ouvertes le 6 octobre courant, savoir :

Du 1er avril au 30 septembre à 7 heures du matin ;

Du 1er octobre au 31 mars à 8 heures du matin.

La fermeture sera annoncée au moyen d'une cloche. Tous les fruits et légumes exposés sur le carreau devront en être enlevés dans la demi-heure qui suivra cette fermeture sous peine de payer un nouveau droit de place.

Art. 2. — Il est formellement interdit à aucun marchand en gros de continuer la vente de leurs produits après la fermeture du marché.

Art. 3. — Les fruits et légumes vendus sur le marché ne pourront l'être que par lots comprenant au moins savoir :

Espèces	Temps des primeurs	Saison ordinaire
Oranges et citrons	Une douzaine	Cinq douzaines
Raisins	1 kilogr.	5 k. ou 500 g.
Pommes et poires	10 kilos	20 kilos
Prunes	5 id.	10 id.
Cerises	2 id.	5 id.
Groseilles	2 id.	5 id.
Fraises et Fraises des bois	1 pot ou 1 p.	3 pots ou 3 p.
Pêches et abricots	1 douzaine	3 douzaines
Melons	5 kilos	15 kilos
Pastèques et Lavaud.	5 id.	15 id.
Laurier	1/2 lit.	1 kilo.
Artichauts	1 douzaine	1 douzaine.
Tomates	1 kilo	3 kilos.
Pommes de terre	5 kilos	25 id.
Carottes et Navets	2 bottes	7 bottes.
Poireaux	2 id.	13 id.
Choux de Bruxelles	1 pot	4 pots.
Oseille	5 kilos	20 kilos.
Haricots et échalottes	1 k. ou 1 d. b.	10 k. ou 6 d. b.
Pois	3 b. ou 1 liv.	10 b. ou 2 k.
Cerfeuil	3 paquets	1 douzaine.
Salade de toute sorte.	1/2 douzaine	1 id.
Salade de bâle	1 livre	3 kilos.
Endives	5 kilos	6 bottes
Céleri	2 id.	12 id.
Radis	6 id.	12 id.
Asperges	2 id.	7 id.
Aubergines	2 kilos	15 kilos
Haricots	3 id.	10 kilos
Champignons	1/2 douzaine	1 douzaine.
Raisins-Gaux	trois kilos	6 kilos

Art. 4. — Toutes les dispositions antérieures non contraires au présent arrêté sont maintenues.

Art. 5. — M. le Directeur des Halles et Marchés et M. le commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 6 octobre au 11 novembre

	Nomb. de colis	Kilos
Soie	19	619
Laine peignée	6,820	734,044
Laine filée	1,134	127,923
Blousses	294	25,605
Cotons	185	63,530
Totaux	8,610	950,721
Décrossage	27	opérations
Tirage	481	id.

Le Directeur,
L. BIPPER

10,000 Francs

à qui prouvera que la Congoline ne guérit pas radicalement, après quelques applications, les *gerçures, les crevasses, les engelures, ainsi que les rugosités de la peau du visage.* En vente partout. Créateur : Victor Vaisier. n.o.

TOURCOING

Fête annuelle de la société des Anciens Militaires. — Neuf mois se sont écoulés depuis que Tourcoing société des Anciens Militaires, qui comptait à peine quarante membres de nombre prononçait sa dissolution en tant que société de secours mutuels et se reconstituait sur des nouvelles bases.

Aujourd'hui, la société a uniquement pour but de réunir ceux qui ont passé sous les drapeaux et de resserrer entre eux les liens de camaraderie.

A cotisation de chaque membre adhérent est fixée à 50 centimes par mois, soit 6 francs par an, le montant des cotisations sont payés les modestes frais généraux de la société, l'achat de la couronne qui est déposée chaque année au dernier homme, sur le tombe des soldats morts pour la Patrie ; le complément sert à faire les frais du banquet annuel.

Cette révision intégrale de la Constitution a eu pour effet immédiat de donner beaucoup plus de vitalité à la Société des Anciens Militaires, qui compte aujourd'hui cent quatre-vingts membres, auxquels viennent, chaque jour, s'en joindre de nouveaux.

Il est permis d'espérer qu'avant peu, la société comptera plus de cinq cents membres.

La fête d'hier a été très réussie. A 2 heures, 130 convives savaient parmi lesquels quelques invités prenaient place dans la grande salle du café Lecomte, siège de la Société.

Des tentures tricolores ornaient les murs et les menus imprimés sur carton varié avec trois couleurs formaient un aspect très agréable au pays de vue.

Un peu après 2 heures, l'honorable président, M. Louis Fourmentin, donnait l'ordre de commencer le repas, et pendant les victuailles, l'assaut a été formidable.

La plus franche camaraderie présidait à ces agapes fraternelles, c'est dire que le repas a été gai et agréable.

Le menu avait été composé par l'intelligent trésorier M. Edouard Cau, et fort bien servi par Mme Lecomte.

Le voici avec en couleur toute militaire.

Potage au printemps
Bœuf consommé de gelée
Pommes de terre sautées
Huîtres à l'orientale
Gigot de Pré-salé de Mouton
Tartes à la mère Gigot
Fromage
Fruits de saison
Dessert
Champagne
Café Liqueurs

Au dessert, un chaleureux vivat a été chanté en l'honneur du sympathique président qui a remercié, et a prononcé le toast suivant :

Mes amis et camarades,

Les convives qui m'entourent ont donné de collègues pour moi de vrais sentiments à l'ordre du jour dans ce délicieux repas, mais ce serait, ce serait, ce serait, ce serait parfait, si mon devoir sortie de ses habitudes et faire allusion à des spéciales circonstances que nous avons, cette fois, pour la patrie.

Je vous dirai pas mes mérites, et vous dire tous ce que je vous ai dit, mais je vous dirai que nous les petits pas de ces pèches cette réunion, mais je vous nous des sentiments comme on le sait